

RAPPORT N° 99/3-08
 au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 1/99

Lors du vote du Budget Primitif 1999 des subventions ont été allouées à diverses associations. Pour certaines d'entre elles la dénomination portée sur le Relevé d'Identité Bancaire ne correspond pas exactement à celle figurant dans le Budget Primitif.

Par ailleurs, compte tenu notamment des délais d'instruction des demandes des associations et de la régularisation des avances non reportées, la ventilation de la totalité de la subvention aux diverses associations de la Ville n'avait pu être soumise à votre examen.

Je vous demande donc de m'autoriser à ventiler les subventions aux différentes associations de la Ville ci-après désignées.

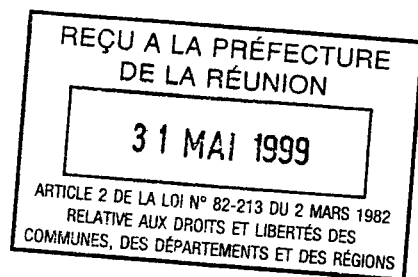
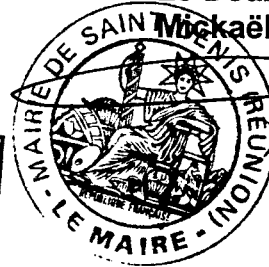
Nature	Fonction	Libellés	Montants
		Secteur Animation	
6574	025	Ass. Quartier de Champ-Fleuri	12 000
6574	025	Ass. Quartier Montagne 16ème	- 20 000
6574	025	Main dans la Main Montagne 16ème	20 000
	025	Ass. Promotion et Développement SocioCulturelle de la Grande Chaloupe	10 850
		Total Secteur animation	22 850
		Secteur Culture	
6574	025	Subventions diverses (culture)	- 10 850
		Total Secteur culture	- 10 850
		Secteur Jeunes	
6574	40	Case Vauban	- 2 667
		Total Secteur jeunes	- 2 667
		Secteur Scolaire	
6573	20	Caisse des Ecoles	5 000
6574	250	Centre Socio-Médico Scolaire	- 5 000
6574	20	Ass. Union Sportive Ecole Primaire Saint-François 7ème	15 000
6574	20	Subventions diverses (scolaire)	- 15 000
		Total Secteur Scolaire	0

RAPPORT N° 99/3-08

Nature	Fonction	Libellés	Montants
		Secteur Social	
6574	521	GIHP	22 000
6574	63	Ass. Féminines des quartiers Ouest	2 000
6574	63	Ass. des Femmes de Grand Canal	2 000
6574	63	Ass. Songes et Rêveries	2 000
6574	523	Médecins du Monde	50 000
6574	523	Subventions diverses (social)	- 87 333
		Total Secteur Social	- 9 333
		TOTAL GENERAL	0

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Deuxième Adjoint
Mickaël NATIVEL



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 99/3-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mai 1999

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 1/99

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/3-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

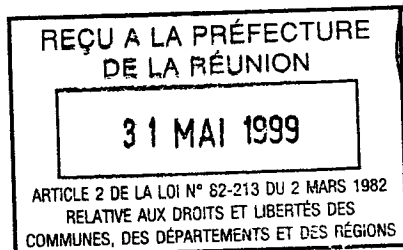
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative 1/99 au Budget Principal de la Ville, conformément aux indications portées dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 MAI 1999

Pour le Maire absent
Le Deuxième Adjoint
Mickaël NATIVEL



DECISION MODIFICATIVE 1/99

Nature	Fonction	Libellés	Montants
		Secteur Animation	
6574	025	Ass. Quartier de Champ-Fleuri	12 000
6574	025	Ass. Quartier Montagne 16ème	- 20 000
6574	025	Main dans la Main Montagne 16ème	20 000
	025	Ass. Promotion et Développement SocioCulturelle de la Grande Chaloupe	10 850
		Total Secteur animation	22 850
		Secteur Culture	
6574	025	Subventions diverses (culture)	- 10 850
		Total Secteur culture	- 10 850
		Secteur Jeunes	
6574	40	Case Vauban	- 2 667
		Total Secteur jeunes	- 2 667
		Secteur Scolaire	
6573	20	Caisse des Ecoles	5 000
6574	250	Centre Socio-Médico Scolaire	- 5 000
6574	20	Ass. Union Sportive Ecole Primaire Saint-François 7ème	15 000
6574	20	Subventions diverses (scolaire)	- 15 000
		Total Secteur Scolaire	0
		Secteur Social	
6574	521	GIHP	22 000
6574	63	Ass. Féminines des quartiers Ouest	2 000
6574	63	Ass. des Femmes de Grand Canal	2 000
6574	63	Ass. Songes et Rêveries	2 000
6574	523	Médecins du Monde	50 000
6574	523	Subventions diverses (social)	- 87 333
		Total Secteur Social	- 9 333
		TOTAL GENERAL	0

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 21 mai 1999
et annexé à la Délibération n° 99/3-08

Pour le Maire absent
Le Deuxième Adjoint
Mickaël NATIVEL

